

La ville de Saint-André organise la 19<sup>ème</sup> édition de FESTIPLANTES du 09 au 13 Septembre 2026 au parc du Colosse de 09H00 à 19H00.

Les exposants et forains désireux d'y participer sont priés de remplir soigneusement la fiche de participation afin de permettre l'étude de leurs dossiers de candidature dans les meilleures conditions.

**Toute demande incomplète ou hors délais ne sera pas enregistrée.**

Le dossier devra être déposé impérativement avant le **1<sup>er</sup> Juin 2026** au **service Courrier** – Hôtel de Ville – BP 505 -Place du 02 décembre- 97440 SAINT-ANDRE **ou par mail** à [event@saint-andre.re](mailto:event@saint-andre.re)

CE DOSSIER DEVRA COMPRENDRE LA PHOTOCOPIE DES PIECES SUIVANTES :

- Registre des commerces de moins de 3 mois
- Pièce d'identité du demandeur
- Justificatif d'adresse (facture d'eau, d'électricité, etc)
- Attestation d'assurance de responsabilité civile de l'exploitant
- Pour les marchands ambulants, la carte de commerçants non sédentaire à jour
- Pour les vendeurs des produits alimentaires, l'attestation de formation, à l'hygiène alimentaire

**L'exposant** du « village floral » doit obligatoirement respecter les horaires du village soit de 09H00 à 18H30.

**Le forain** qui à sa place sur « la partie événementiel » doit obligatoirement respecter les horaires suivants :

Mercredi 9, Jeudi 10, Vendredi 11 et Dimanche 13 : 09H00 -18H30

Samedi 12 : 09H00 - 23H00

**Les forains de bouche qui utilisent des bouteilles de gaz ne sont pas autorisés sur la manifestation.**

**L'exposant ou le forain** qui souhaite approvisionner son lieu de vente aura comme seul créneau le matin de 06h00 à 08h30.

**Toutes installations de chapiteaux devront respecter les normes de sécurité.**